



APPEL D'OFFRES - VENTE

NO 2024-VENTE-TP-114

Vente d'un camion 6 roues avec accessoires de déneigement

*Vente d'un camion 6 roues avec accessoires de déneigement***Instructions et conditions****1. DESCRIPTION ET EXIGENCES**

La Municipalité de Saint-Donat sollicite des soumissions pour la vente d'un véhicule usagé. Les conditions à respecter sont énumérées ci-dessous, de même que les conditions particulières à l'appel d'offres et une présentation du lot en question.

La Municipalité fournit de bonne foi la description du véhicule, de même que de l'information pertinente sur l'état de ce dernier. Le véhicule est mis en vente selon la formule « tel quel, sur place », c'est-à-dire tel que vu, aux risques de l'acquéreur. Les photographies fournies ci-après ne sont présentées qu'à titre indicatif, et ne sont pas garantes de l'état ou de la quantité du véhicule.

La Municipalité n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, légale, contractuelle, conventionnelle ou verbale pour ce qui est de la qualité, de la nature, du caractère du véhicule et de ses équipements ni en ce qui a trait à leur état ou leur utilité pour un usage ou une fin quelconque. Par ailleurs, la Loi sur la protection des consommateurs ne s'applique pas à ce type de vente.

1.1 Mise minimale et offre globale

Aucune mise de moins de **20 000 \$** ne sera considérée.

Les prix ainsi soumis sont valides pour une période de soixante (60) jours à compter de la date limite de réception des soumissions.

Bien qu'une mise minimale ait été fixée, la Municipalité de Saint-Donat se réserve le droit de ne pas adjudger la vente si aucune offre n'est considérée juste et raisonnable par son cédant.

2. HORAIRE POUR L'EXAMEN DE LOTS**2.1 Participation**

Les Soumissionnaires sont invités à venir évaluer individuellement le véhicule visé par le présent Contrat au garage municipal situé au 755, rue Desrochers à Saint-Donat (Qc) J0T 2C0. Chaque Soumissionnaire qui souhaite se prévaloir de cette possibilité est responsable d'y déléguer un représentant adéquatement équipé pour effectuer ses tests.

2.2 Période

Les visites sont individuelles et ont lieu **du 4 au 21 novembre 2024**. Toute personne qui désire examiner le véhicule doit prendre rendez-vous avec le représentant sur les lieux d'entreposage dont les coordonnées sont mentionnées dans la section « Contact et personnes ressources »

2.3 Responsabilité

La Municipalité ne peut être tenue responsable d'une omission ou d'un examen incomplet du véhicule par le soumissionnaire. De plus, la Municipalité n'assume aucune responsabilité vis-à-vis des Soumissionnaires qui ne se sont pas présentés à une visite relativement aux informations qui peuvent avoir été fournies lors de celle-ci. Toute personne physique ou morale qui dépose une soumission reconnaît avoir examiné le véhicule et s'en déclare entièrement satisfait. Toute personne qui procède à l'examen du véhicule sur les lieux de l'entreposage est responsable de tout dommage, direct ou indirect, matériel, corporel ou incorporel, accidentel ou intentionnel de son fait, du fait de son représentant, de son préposé ou de toute personne qui l'accompagne.

Vente d'un camion 6 roues avec accessoires de déneigement

Instructions et conditions

3. DATE ET HEURE LIMITE POUR LE DÉPÔT DES SOUMISSIONS

Le formulaire de soumission complété doit être reçu dans une enveloppe scellée avant **le vendredi 22 novembre 2024 à 10h** (heure légale du Québec), à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Donat
Service du Greffe 2024-VENTE-TP-114
490, rue Principale
Saint-Donat (Québec) J0T2C0

RETRAIT DE LA SOUMISSION

Le soumissionnaire peut retirer sa soumission en communiquant par téléphone avec le responsable de l'appel d'offres, en personne ou par lettre recommandée en tout temps, **avant la date et l'heure limite de réception des soumissions**, et il peut en présenter une nouvelle avant l'expiration de ce même délai.

4. ANALYSE DE LA SOUMISSION

- a) La détermination du plus haut soumissionnaire se fait à partir des prix soumis.
- b) La Municipalité de Saint-Donat ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

4.1 Soumission non conforme

Une soumission est jugée non conforme et n'est pas considérée lors de la détermination du plus haut soumissionnaire lorsqu'elle contient l'une ou l'autre des omissions, erreurs ou anomalies suivantes :

- a) Omission du formulaire de soumission émis par la Municipalité de Saint-Donat ;
- b) Utilisation d'un formulaire de soumission autre que celui émis par la Municipalité de Saint-Donat;
- c) Soumission accompagnée de restrictions ou de conditions;
- d) Soumission reçue autrement que sous pli cacheté;
- e) Soumission reçue en retard par rapport à la journée et à l'heure indiquée pour le dépôt;
- f) Soumission décachetée avant ou après la date et l'heure limites fixées, faute d'identification appropriée sur l'enveloppe;
- g) Omission de signature de soumission;
- h) Non-respect de toute autre condition mentionnée par la Municipalité de Saint-Donat dans les documents d'appel d'offres et indiquée comme obligatoire.

5. ADJUDICATION DE LOT ET PAIEMENT

Tout soumissionnaire peut se voir adjuger la vente du véhicule pour lequel il a déposé une soumission. Sur adjudication, le soumissionnaire a l'obligation d'effectuer le paiement du montant fixé dans sa soumission, tel qu'il s'est engagé à le faire par le dépôt de cette dernière.

La vente est adjugée au Soumissionnaire ayant présenté la plus haute mise, sous réserve de l'acceptation de la vente par le conseil municipal. La Municipalité communique, dans les meilleurs délais possibles, avec l'acquéreur, aux coordonnées indiquées dans sa soumission. La Municipalité ne pourra être tenue responsable d'un défaut de communication attribuable à l'acquéreur ou à une force majeure. L'acquéreur procède alors au paiement et prend possession du véhicule lorsque le transfert de propriété a été effectué auprès de la SAAQ (preuve à l'appui).

Vente d'un camion 6 roues avec accessoires de déneigement

Instructions et conditions

6. DÉFAUT DE PAIEMENT ET SUSPENSION DU DROIT

À défaut d'exécuter le paiement dans les 7 jours suivant la réception, en personne ou par courriel, de la résolution de conseil prévue en décembre 2024 (faisant office de contrat de vente), la Municipalité pourra procéder de nouveau à la disposition du lot. **L'acquéreur en défaut de paiement est tenu de payer la différence entre le montant soumis et le montant qui sera payé par le nouvel acquéreur.**

La Municipalité peut suspendre le droit de participer à tout appel d'offres ou de prendre possession de tout lot, pour une période minimale de 2 ans, de tout soumissionnaire qui ne respecte pas l'obligation d'acquitter les sommes indiquées dans la soumissions pour laquelle le lot a été adjudgé, ou qui ne prend pas possession du lot adjudgé dans les délais convenus. Cette suspension des droits ne dégage pas l'acquéreur des termes et conditions des présentes. De plus, l'acquéreur ne pourra tenir la Municipalité responsable de toute perte ou tout dommage direct ou indirect attribuables à cette suspension de droits.

6.1 Cessation des activités

Advenant le cas où l'acquéreur cesse ses activités de quelque façon que ce soit, y compris en raison de faillite, de liquidation ou de cession de biens, ou advenant le cas où l'acquéreur fasse défaut de remplir l'une ou l'autre des obligations ou conditions qui lui incombent en vertu du contrat, la Municipalité peut procéder à la résiliation du contrat.

7. CONSENTEMENT À LA DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS LA SOUMISSION

Tout soumissionnaire présentant une soumission dans le cadre d'un appel d'offres consent, de ce fait, à ce que les renseignements suivants puissent être divulgués à quiconque en fait la demande, que sa mise soit retenue ou non :

- nom de la personne physique ou morale présentant la soumission;
- montant de la mise effectuée;
- rang de la soumission par rapport aux autres soumissions reçues;
- décision concernant l'adjudication du lot;
- en cas de non-conformité de la soumission, le nom de la personne physique ou morale concernée, la mention de non-conformité et les éléments justifiant cette mention.

8. CONDITIONS DE PRISE DE POSSESSION

8.1 Paiement

Le paiement s'effectue au comptoir de la perception de l'hôtel de ville, avec une carte de débit, un chèque certifié ou une traite bancaire. Les cartes de crédit ne sont pas acceptées. Toute vente est assujettie à la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) de 5 %, de même qu'à la taxe de vente du Québec (TVQ) de 9,975 %. **Toutefois, ces dernières ne doivent pas être incluses dans le prix soumis.**

Vente d'un camion 6 roues avec accessoires de déneigement

Instructions et conditions

8.2 Immatriculation

La responsabilité d'immatriculer un véhicule acheté aux enchères revient exclusivement à l'acquéreur et il doit procéder à son immatriculation dans les 7 jours suivant l'achat. Pour que le véhicule acheté puisse être transféré et immatriculé à son nom, l'acquéreur doit présenter une copie originale du contrat de vente (résolution) et sa facture acquittée. Pour plus d'information relative à l'immatriculation d'un véhicule, l'acquéreur peut consulter le site de la Société de l'assurance automobile du Québec au <https://www.saaq.gouv.qc.ca>

8.3 Prise de possession

L'acquéreur doit prendre rendez-vous avec le représentant des lieux, dont les coordonnées sont mentionnées dans la section « **Contact et personnes ressources** », dans les 7 jours suivant l'émission du contrat de vente.

L'acquéreur prend possession du véhicule sur le site d'entreposage dans les 30 jours suivant l'émission du contrat de vente. Il doit se charger de prendre les moyens et précautions nécessaires pour assurer une prise de possession sécuritaire, et ce, en conformité avec les lois et règlements en vigueur. L'acquéreur est également responsable de tout dommage, direct ou indirect, matériel, corporel ou incorporel, accidentel ou intentionnel qui pourrait survenir à l'occasion de la prise de possession, et ce, que ce soit du fait de l'acquéreur lui-même, de son représentant, de son préposé ou de toute personne qui l'accompagne. L'acquéreur ne peut effectuer la vente ou procéder à la réparation du lot sur les lieux d'entreposage ni avant d'en avoir légalement pris possession. Si des réparations sont nécessaires pour que le véhicule ou l'équipement soit opérationnel, l'acquéreur doit prévoir, à ses frais, le remorquage hors des lieux d'entreposage.

9. Contact et personnes ressources

Municipalité de Saint-Donat 490, rue Principale Saint-Donat (Québec) J0T2C0 www.saint-donat.ca INFORMATION SUR L'APPEL D'OFFRES Personne-ressource : Anik Jacob Téléphone : 819 424-2383 poste 264 approvisionnement@saint-donat.ca	
	Responsable de l'appel d'offres
	Service du Greffe
	Adresse d'entreposage
	755, rue Desrochers Saint-Donat (Québec) J0T 2C0
	Représentant sur les lieux de l'entreposage
	Messieurs Jean Lavoie-Provençal ou Patrick Leclerc 819-424-2399

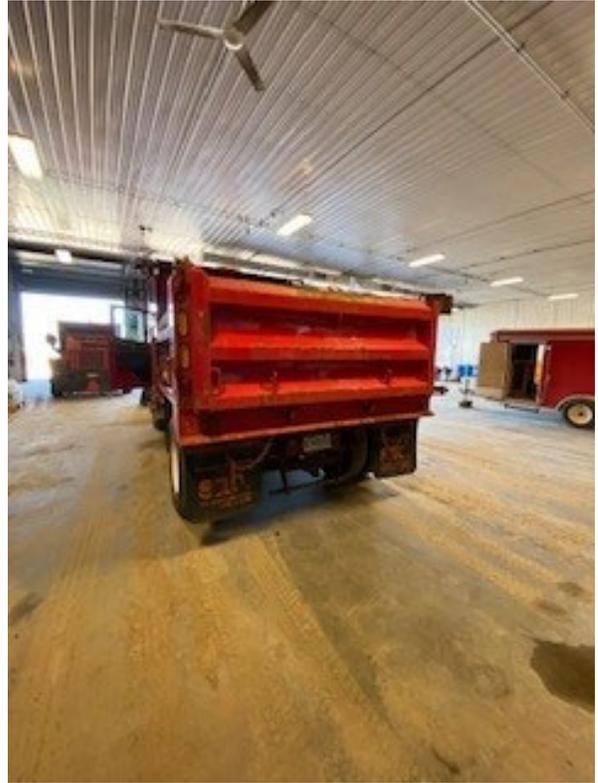
Vente d'un camion 6 roues avec accessoires de déneigement

Présentation du lot

CAMION DE DÉNEIGEMENT	
Type :	Camion 6 roues
Équipements inclus :	Balance BRT-4 Boîte sableuse 4 saisons Ailes de côté de 9' Gratte avant de style « one way » de 11'
Marque : Modèle : Année de fabrication :	Freightliner FL-80 2002
Kilométrage :	214 986 km
Problème connu :	PEP à jour Réparations à prévoir (liste non exhaustive) : <ul style="list-style-type: none"> • Lave-glace non fonctionnel • Feux de position sur la boîte ne s'allument pas Vendu sans garantie
Prix minimum	Aucune mise de moins de 20 000\$ ne sera considérée.

Vente d'un camion 6 roues avec accessoires de déneigement

Présentation du lot



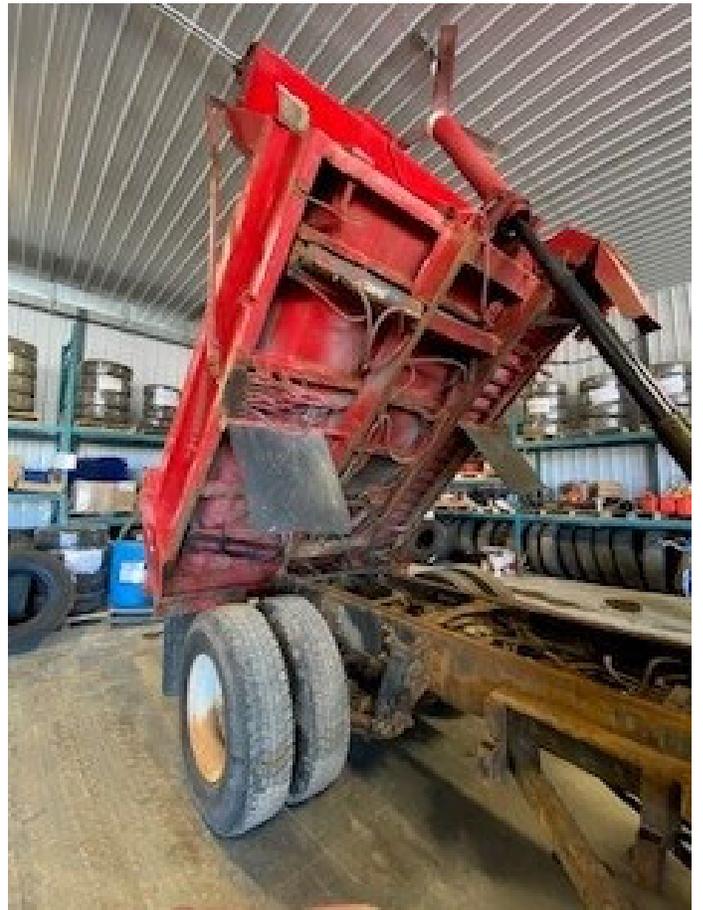
Vente d'un camion 6 roues avec accessoires de déneigement

Présentation du lot



Vente d'un camion 6 roues avec accessoires de déneigement

Présentation du lot



Vente d'un camion 6 roues avec accessoires de déneigement

Présentation du lot



Vente d'un camion 6 roues avec accessoires de déneigement

Présentation du lot



Vente d'un camion 6 roues avec accessoires de déneigement

Présentation du lot

PEP des Véhicules Lourds
 90421348 Québec Inc.
 260 rue Elm, Gatineau, QC J8P 5L7 TÉL (819) 669-0028 Page 5/5

Plaque: L949055 Unité : C02-14 Km: 214987 NIV: 1FVA8XAK42HK21228
 Entretien préventif: 20241015 Prochain entretien préventif: 20250115
 Marque: FREIG Année: 2002 Heures mécaniques :
 Localisation ou propriétaire : MUNICIPALITE ST-DONAT Éléments à inspecter aux 3 MOIS Mois

A l'usage du réparateur – REMARQUES

*38 lave glace fonction Pas.
 6 feu Position sur la Poste s'allume Pas*

Note 1 : Effectuer la vérification ou le mesurage en se référant au guide sur la vérification mécanique.
 Note 2 : G.P.L. (Gaz de Pétrole Liquéfié) - G.N.C. (Gaz Naturel Comprimé)

Légende : A=Ajuster X=Changer R=Réparer C=Conforme NC=Mineur Maj=Majeur

Après inspection, j'ai décelé des défauts sur le véhicule.
 Après inspection, je n'ai décelé aucune défaut sur le véhicule.

[Signature] *P0002957198* *96H0011* *2024,10,15*
 Signature du mécanicien No. vignette No. matricule Date

Vente d'un camion 6 roues avec accessoires de déneigement

Formulaire de soumission

(Prix forfaitaire - Sans taxes)

NOM		PRÉNOM	
TÉLÉPHONE			
ADRESSE			
VILLE		CODE POSTAL	

LE SOUMISSIONNAIRE S'ENGAGE À ACQUÉRIR LE LOT POUR LEQUEL IL DÉPOSE UN OFFRE, EN RESPECT DES CLAUSES ÉNONCÉES DANS L'APPEL D'OFFRES, POUR LE MONTANT TOTAL FORFAITAIRE SUIVANT (**EXCLUANT LES TAXES**) :

Vente d'un camion 6 roues avec accessoires de déneigement	
<i>(en lettres)</i>	<i>(en chiffres)</i>

EN FOI DE QUOI, LE SOUMISSIONNAIRE, A SIGNÉ LES PRÉSENTES À,
 CE ...^E JOUR DE 2024

Par :
(Signature du SOUMISSIONNAIRE)	
.....	
(Nom du SOUMISSIONNAIRE en lettres moulées)	



À remettre sous pli cacheté au plus tard à 10h, le vendredi 22 novembre 2024.